

Compte rendu de séance Séance du 6 Juillet 2017

L' an 2017 et le 6 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mesdames BONTEMPS Jeannine, LAVRAT Maryline, VAGNAT Sabine, Messieurs CARTHELIER Gérard, MOULINO Gilles, PETIT Hervé, ROMAIN Jacques, TROUWAERT Dominique, VAGNAT SERGE

Excusé(s) : M. FAVIER Yann

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : SENECHAL Andrée à M. VAGNAT SERGE, SIMONNEAU Charlene à M. ROMAIN Jacques, M. BARREAU Pascal à M. MEREAU Pascal

Absent(s) : Mme JACQUET Anne-Laure

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/07/2017

Date d'affichage : 01/07/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M. VAGNAT Serge

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Décision modificative budgétaire n°2 - 2017_07_01

Rénovation de 7 luminaires de l'éclairage public suite à une panne (PLAN REVE) - 2017_07_02

Fonds de Solidarité pour le Logement 2017 (FSL) - 2017_07_03

Opération "Plantons le Décor" en partenariat avec le Pays de Bourges - 2017_07_04

Retenue de caution du logement communal 8, Place de l'Eglise - 2017_07_05

Rectification de la délibération du 17/12/2010 relative à la mise à disposition de biens (voirie) d'intérêt communautaire à la CDC La Septaine - 2017_07_06

Convention de mise à disposition à la carte de garde-champêtre - 2017_07_07

Décision modificative budgétaire n°2 - réf : 2017_07_01

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors de la réalisation du budget primitif 2017, les frais des études (non suivies de travaux) menées par le SDE pour l'enfouissement des réseaux électriques tranches 2 et 3 ont été prévus au compte 2031. Or, ces mandats sont à imputer au compte 2041582.

Il conviendrait de procéder aux modifications suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	
Compte 2031	- 2 123,63 €
Chapitre 204	
Compte 2041582	+ 2 123,63 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces modifications budgétaires.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Rénovation de 7 luminaires de l'éclairage public suite à une panne (PLAN REVE)

réf : 2017_07_02

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis (dossier 2016-05-180) établi par le Syndicat Départemental d'Electrification d'un montant de 4 337,00 € HT réparti selon le plan de financement suivant :

- participation SDE (70 %) =	3 035,90 €
- participation commune (30 %) =	1 301,10 €

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le maire à signer la commande de travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Fonds de Solidarité pour le Logement 2017 (FSL) - réf : 2017_07_03

Depuis 2006, la commune contribue dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental au financement du fonds de solidarité logement, qui comprend les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

A titre d'information pour l'année 2016, c'est une somme globale de 2 518 € qui a été attribuée en aide à des ménages de la commune, alors même que la collectivité a abondé le fonds à hauteur de 585,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire sa participation d'un montant de 585,00 € pour 2017 selon les taux proposés par ménage à savoir :

- 1,98 € pour le logement
- 0,64 € pour l'énergie
- 0,22 € pour les impayés d'eau

et autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Opération "Plantons le Décor" en partenariat avec le Pays de Bourges - réf : 2017_07_04

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis n°DE n°0062, concernant la commande de plants et de fournitures pour la plantation de haies champêtres route de Laverdines, dans le cadre du programme "Plantons le Décor" animé par le Pays de Bourges et financé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, pour un montant total de 297,50 €/HT dont 69,93 €/TTC à la charge de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Retenue de caution du logement communal 8, Place de l'Eglise - réf : 2017_07_05

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du procès-verbal d'état des lieux réalisé le 19/06/2017 au logement communal sis 8, Place de l'Eglise dans lequel est fait constat d'un logement non entretenu et présentant des dégradations, décide que :

- afin de pouvoir couvrir une partie des dépenses de remise en état de ce logement, la caution de 440 € ne sera pas restituée au locataire ;
- un titre de paiement sera émis à l'intention du locataire pour la prise en charge des frais non couverts par la dite caution.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Rectification de la délibération du 17/12/2010 relative à la mise à disposition de biens (voirie) d'intérêt communautaire à la CDC La Septaine - réf : 2017_07_06

Monsieur le maire rappelle la délibération prise le 17 décembre 2010 relative à la mise à disposition, de la CDC La Septaine, de la voirie des Hauts de Ste Catherine pour une valeur de 47 272,68 €.

Après vérification, en relation avec les services de la Trésorerie de Baugy, de l'actif de la commune il s'avère que cette somme est erronée et que la valeur réelle de la voirie des Hauts de Ste Catherine est

de 56 343,16 €.

Après délibéré, le conseil municipal décide :

- de rectifier la délibération du 17 décembre 2010 quant à la valeur indiquée pour la voirie des Hauts de Ste Catherine en remplaçant le montant de 47 272,68 € par 56 343,16 € ;
- que cette délibération vaut acte de rectification du procès-verbal de mise à disposition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

Convention de mise à disposition à la carte de garde-champêtre - réf : 2017_07_07

Lors de la séance du 03 février 2017, le conseil municipal a délibéré pour autoriser Monsieur le maire à signer avec la commune de Baugy, sous condition que les prévisions budgétaires 2017 le permettent, une convention de mutualisation pour l'ouverture d'un poste de garde-champêtre.

Monsieur le maire explique que cette convention n'a pu être signée du fait d'un budget 2017 restreint, et donne lecture d'une nouvelle convention de mise à disposition à la carte du garde champêtre.

Après délibéré, le conseil municipal :

- accepte le montant de la rémunération et des charges sociales du garde-champêtre à hauteur de 18,50 €/heure, ainsi que la prise en charge des frais kilométriques sur la base du barème fiscal en vigueur
- autorise Monsieur le maire à signer, avec la commune de Baugy, la convention de mise à disposition à la carte du garde-champêtre.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

Projet verger communal :

Suite à l'acquisition du terrain de M et Mme VILDY (rue du 8 mai 1945), le conseil souhaiterait le transformer en un verger communal avec création de carré de potager, plantation de pommiers anciens. Ces aménagements pourraient être réalisés en partenariat avec Mme Marq, les Amis de Pesselières et être subventionnés à hauteur de 80 % .

Feu d'artifice du 13 juillet :

Afin de respecter au mieux les mesures de sécurité VIGIPRATE, un arrêté municipal sera rédigé pour interdire à circulation rue du 19 mars (à compter du n°5).

Un service de sécurité sera assuré par des bénévoles de la commune qui seront identifiables par le port d'un gilet jaune.

QUESTIONS DIVERSES

- un signalement a été fait auprès de la gendarmerie de Baugy en ce qui concerne la vitesse excessive route de Laverdines, route de Baugy, et le non respect de la signalisation du centre bourg (sens interdit, interdiction PL). La BMO sera chargée d'effectuer des contrôles

- suite à plusieurs réclamations relatives à la prolifération des chats vers la place de l'église, un rappel sera fait dans le prochain "Villequiers Infos" et sur le site de la commune quant aux obligations des propriétaires de nos amis à 4 pattes (stérilisation, vaccinations etc...).

- le passage du jury pour le concours 2017 des villages et maisons fleuris s'effectuera le mercredi 19 juillet à 14h45

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 26/07/2017
Le Maire
Pascal MEREAU